SUPERCROSS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	
Moto-Club	Union Motocycliste Bitchoise
N° d'affiliation	CO147
Date	15 et 16 décembre 2017
Lieu	Salle du galaxie Amnéville
Organisateur technique	Union motocycliste Bitchoise
Adresse	9 rue de l'Abbé Hardy 57230 Bitche
E-mail	pascal.kauderer@gmail.com
Téléphone	06.89.11.10.54

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Joël FAIVRE	Licence :
Président du Jury ou Arbitre*	Vincent DUSSOLLIER	Licence :
Membre du Jury	Patrick STADLER	Licence :
Commissaire technique responsable	Gérard THIEBLEMONT	Licence :
Responsable du chronométrage		Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
championnat de France SX1	15 ans		450cm3	
championnat de France SX2/junior	13 ans		250cm3-4t /125cm3-2t	

Engagement :

Site Internet ---- https:ffm.engage-sports.com

Contact ---- Barbara Gossmann

Adresse ---- 19c rue de Kembs 68440 Habsheim

Téléphone ---- 03.89.64.03.71 E-mail ---- barbaragossmann@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : FFM

Caution : FFM

SUPERCROSS

FFM
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... à déterminer par la FFM

Nombre de secouristes 2x4

Hôpital le plus proche ..... Saint François MArange Silvange

Nombre d'ambulance(s) 3

Temps de trajet (en min) 6

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Mégahall Galaxie Amnéville

Adresse ..... rue de l'Europe 57360 Amnéville

Capacité Moto :

Pendant les essais : 18

En manche : 18

Caractéristiques :

Longueur du circuit 350m

Largeur minimum de la piste 4m

Largeur de la grille 11m

Longueur de la ligne droite de départ 25m

Nombre d'OCP* 15

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 25/08/2017	Date : 25/08/2017	Date : 16/11/2017
		Numéro : 17/0982

UNION MOTOCYCLISTE BITCHOISE UMB 6 rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE

LIGUE MOTOCYCLISTE DE LORRAINE
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Union Motocycliste Bitchoise
9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎03 87 96 04 19

REGLEMENT PARTICULIER

MOSELLE SUPERCROSS INDOOR D'AMNEVILLE

CHAMPIONNAT DE FRANCE – SX TOUR

Vendredi 15 & Samedi 16 Décembre 2017
Galaxie - Amnéville

ARTICLE 1 / DEFINITION

La Société JLFO, organise, sous l'égide sportive de l'Union Motocycliste Bitchoise (ligue de Lorraine) affilié à la FFM sous le numéro C0147 - et sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les vendredi 15 et samedi 16 décembre 2017, en nocturne, deux épreuves du Championnat de France de Supercross catégorie SX2, SX1 et des démonstrations de Freestyle Show (exhibitions de sauts acrobatiques par des pilotes choisis par l'organisateur).

Ces épreuves seront organisées conformément au Code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), aux règles techniques motocross, au règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

ARTICLE 2 / CIRCUIT

Le circuit temporaire de la salle du Galaxie – Amnéville présente une piste d'une longueur de 350 mètres et d'une largeur minimum de 6 mètres (plan annexé).

ARTICLE 3 / CONCURRENTS ADMIS

Tout coureur en possession d'une licence NCA, Inter ou Inter Jeunes délivrée par la FFM et étant âgé au moins de **13 ans.**
Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du Règlement Général Motocross.

L'organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes titulaires d'une licence délivrée par une autre FMN dans la limite de 6 pilotes maximum par classe, leurs inscriptions seront enregistrées par la FFM en consultation avec JLFO (promoteur du Championnat de France – SX Tour).Il devra alors inscrire son épreuve en Zone Euro, et les pilotes devront posséder une licence délivrée par leur FMN correspondante.

ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES

22 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2 Junior,
20 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX1,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts.

ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement général Motocross.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, au Secrétariat Motocross de la FFM via engage-sport et versement d'un droit d'inscription.

F F M / Secrétariat Motocross / 74 avenue Parmentier / 75011 PARIS

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :
- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (**01 49 23 77 00**) ou le secrétariat du Galaxie le jour de l'épreuve.

ARTICLE 7 / DEROULEMENT

- Contrôle administratif et technique : vendredi 15 décembre 2017 de 8 h à 12 h
  Salle du Galaxie – Amnéville :

  Reconnaissance de la piste : Vendredi : de 10h. à 11h00
  Samedi : de 14h à 15h.

Essais fermés au public

- Essais vendredi 15 décembre 2017 de 11h à 18h :
- Essais SX2, SX1 et Freestyle

- Essais samedi 16 décembre 2017 de 15h à 18h.
  Essais SX2, SX1 et Freestyle

- **Soirées des vendredi 15 et samedi 16 décembre 2017 :**

19 H 00	Ouverture des portes au public	
20 H 00	Show présentation des pilotes	
20 H 30	SX2/junior, 1ère ½ finale	7mn+1t
20 H 45	SX2/junior, 2ème ½ finale	7mn+1t
21 H 00	SX1 1ère ½ finale	7mn+1t
21 H 15	***SX***1 2ème ½ finale	7mn+1t
21 H 25	***Entracte 1***	***10mn***
21 H 35	Show FMX 1	10mn
21 H 50	SX2/junior repêchage	4mn+1t
22 H 00	SX1 repêchage	4mn+1t
22 H 10	Show FMX 2	10mn
22 H 20	Entracte 2	15mn
22 H 35	SX2/ junior Finale + podium	9mn+1t
22 H 55	Show FMX 3	15mn
23 H 15	SX1 Finale + podium	9mn+1t
00 H 30	Fin	

Réunions des Arbitres : vendredi de 12h à 12h30
samedi de 14h à 14h30

ARTICLE 8 / OFFICIELS FFM

Délégué : à déterminer par la FFM : V.DUSSOLLIER
Directeur de Course : à déterminer par la FFM : J.FAIVRE
Arbitre : à déterminer par la FFM : P.STADLER
Commissaires de Piste : en nombre suffisants (15) (liste en cours d'élaboration)

ARTICLE 9 / APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.
Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus
Fermeture du site du Palais des Sports en dehors des horaires officiels.

Accés et Circulation :
Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte de la Salle du Galaxie – Amnéville.

Union Motocycliste Bitchoise
9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎03 87 96 04 19

L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Palais des Sports et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

ARTICLE 10 / LISTE DES PRIX

	SX1	SX2	Junior
1	2 500,00 €	700,00 €	300
2	2 000,00 €	600,00 €	250
3	1 500,00 €	500,00 €	200
4	1 000,00 €	400,00 €	150
5	800,00 €	300,00 €	150
6	700,00 €	225,00 €	150
7	600,00 €	200,00 €	150
8	500,00 €	150,00 €	150
9	450,00 €	150,00 €	150
10	400,00 €	150,00 €	150
11	350,00 €	150,00 €	100
12	300,00 €	150,00 €	100
13	300,00 €	150,00 €	100
14	300,00 €	150,00 €	100
15	300,00 €	150,00 €	100
TOTAL	12 000,00 €	4 125,00 €	2300€
Non qualifiés	1350		
SOIR		19775,00 €	
EPREUVE		39550,00 €	

ARTICLE 11/ SPECTATEURS

S'agissant d'une épreuve se déroulant en salle, la capacité du public est limitée à 3708 personnes par soirée.

Visa LMR Visa FFM

Piste de Supercross et Freestyle
Méga Galaxie d'Amnéville
1ère et 2ème épreuve du SX Tour Chpt de France 2017

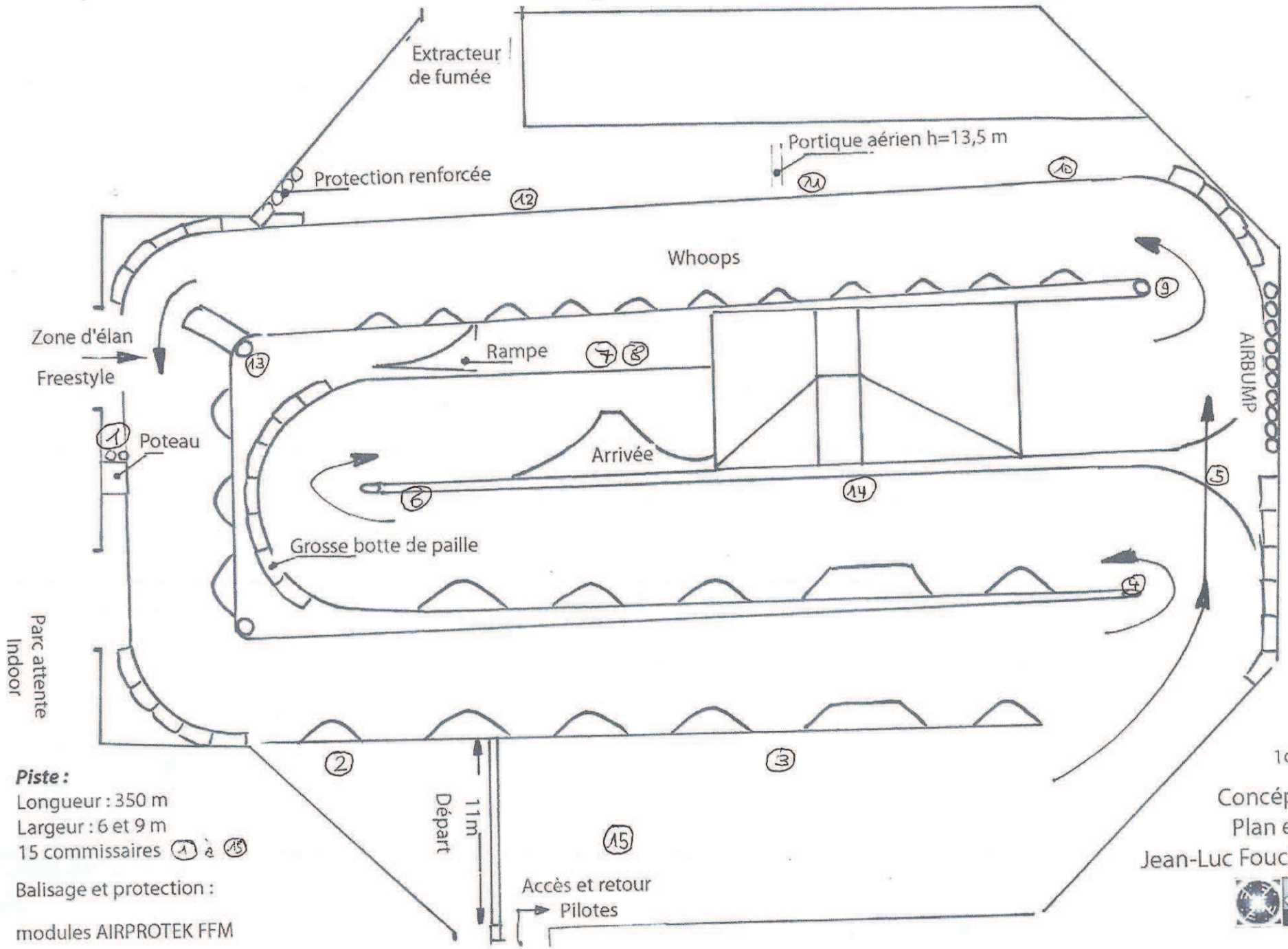

Piste :
Longueur : 350 m
Largeur : 6 et 9 m
15 commissaires 1 à 15

Balisage et protection :

modules AIRPROTEK FFM

Conception Piste
Plan et Design
Jean-Luc Fouchet / Cédric Lucas